Intégration et citoyenneté en Afrique de l'ouest : Quelles articulations entre les échelles de gouvernance pour construire des alternatives aux impasses institutionnelles ?
Thème : Identifier des alternatives réalistes aux impasses institutionnelles en partant du local
Bruno Doti SANOU
Historien-chercheur, enseignant à l'Université Catholique de Bobo-Dioulasso

Introduction

La chute du mur de Berlin en 1989 qui symbolise la fin de la guerre froide avec l'éclatement du bloc de l'Est et la chute du Marxisme ouvre le monde à une économie de marché qui nécessite de nouvelles responsabilités de l'Etat. En effet, le risque que l'Etat ne disparaisse pour laisser libre champ au marché était grand. La chute du Marxisme a suscité dans plusieurs milieux d'affaires la tendance à une relecture de la philosophie des libéraux du $19^{\text{ème}}$ siècle qui implique sur les plans juridiques et politiques une lutte contre l'ordre établi, contre toute autorité à commencer par l'Etat; et, s'il faut bien s'en accommoder, il faut réduire son rôle au stricte minimum en fractionnant son pouvoir par l'application du principe de la séparation des pouvoirs. L'idéal du pouvoir pour les libéraux est le pouvoir le plus faible possible. Pour eux, le meilleur gouvernement est le gouvernement invisible.

Dans cette quête de l'affaiblissement de l'Etat au profit de l'individualisme, la décentralisation apparaît comme un moyen efficace pour limiter le pouvoir, puisqu'elle vise à transférer du centre à la périphérie et du sommet à des échelons intermédiaires une bonne part des attributions que le pouvoir central se réservait. Elle facilite l'application de la politique de la non intervention de l'Etat en matière économique et sociale, fondement de l'initiative privée, individuelle ou collective et permet à la concurrence d'être le moteur de la croissance et du développement.

Puisque la société ne peut pas se passer de l'Etat, la gestion du pouvoir doit être clairement définie par des règles de droit consignées dans des textes écrits (constitutions) et dont le respect sera contrôlé par des juridictions. Non seulement les libéraux défient l'Etat et le pouvoir, mais ils défient également tout ce qui peut étouffer l'initiative privée : institutions religieuses, associations syndicales, corporations, etc.

Cette philosophie libérale du 19^{ème} siècle trouve en Afrique un champ privilégié à son application par les institutions internationales et les Etats industrialisés. On comprend alors l'importance de l'appel de la Baule en 1990 et le déclenchement, au lendemain de cette rencontre France Afrique, d'une vague de démocratisation.

En effet, le libéralisme ne fait pas bon ménage avec des dictatures semblables au pouvoir de l'Ancien régime européen. Pour convaincre les Etats africains, les puissances libérales ont brandi l'arme financière. Tout aide financière sera conditionnée par la mise en route du processus démocratique. Deux ou trois années plus tard, les puissances libérales poussèrent un peu plus loin le pion, comme au jeu du damier, en exigeant la mise en route du processus de décentralisation. Si la stratégie a marché en Europe au 19ème siècle, il n'est pas évident que dans des cultures autres qu'européennes, elle soit efficace, surtout que la non intervention de l'Etat en matière économique a ouvert les économies nationales aux investisseurs étrangers freinant du coup le processus de transformation sociale de qualité déjà affaiblie par un dirigisme économique qui s'est imposé depuis les indépendances.

Après plus d'une décennie de mise en œuvre du processus de décentralisation et au vu des résultats par rapport aux aspirations des peuples à une profonde et véritable transformation sociale de qualité, il est temps de réfléchir à des alternatives réalistes aux impasses institutionnelles en partant du local.² Une telle réflexion trouve son importance dans

¹ REMOND, R., Introduction à l'histoire de notre temps. Le XIXe siècle, 1815-1914, p 26, Paris, édition du Seuil, 1974.

² Plusieurs travaux ont démontré que dans la plupart des pays qui se sont engagés dans le processus de décentralisation après la grande vague de démocratisation des années 90, le processus est en panne pour différente raisons dont les plus importantes sont entre autres la non maîtrise du processus par les autorités ellesmêmes, sa trop forte politisation, les conflits de compétences entre les structures déconcentrées et les institutions

le contexte actuel de quête d'une véritable intégration des peuples et des économies de l'Afrique de l'Ouest, surtout que l'exclusion de certaines communautés et leur appauvrissement peuvent déboucher sur l'insécurité et la révolte.

Tout d'abord, l'article traite de l'Etat des lieux de la gouvernance locale à l'étape actuelle de la mise en œuvre du processus de décentralisation, ses rapports avec le centre et les freins provenant des institutions à l'émergence d'une gouvernance locale porteuse de dynamiques citoyennes.

Ensuite il tente de dégager des alternatives crédibles et réalistes pour l'émergence de nouvelles institutions locales. Il s'agit de développer une démarche fondée sur la méthode de l'ingéniérie institutionnelle qui pourrait contribuer à l'avènement de communautés authentiquement humaines capable d'inventer le futur.³

Enfin, il développe des modalités de mise en œuvre des résultats de la démarche portant sur les alternatives pour l'émergence de nouvelles institutions.

I. Processus de décentralisation et émergence d'une gouvernance locale

L'observateur avisé de la scène politique est en droit, aujourd'hui, de s'interroger sur la crédibilité des processus de décentralisation en cour dans les pays africains tant le succès

mises en places par le processus d'une part et entre les légitimités dans les collectivités décentralisées. Pour le cas du Burkina Faso nous pouvons citer l'important ouvrage de Ouattara Soungalo Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique, Paris Kharthala, 2007, l'étude réaliser par le Centre Africain de recherche pour une pratique culturelle du développement (C.A.D.) pour le compte de L'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique en 2008 et intitulé: la cohabitation des légitimités, SAWADOGO, R.A., L'Etat africain face à la décentralisation. La chaussure sur la tête, Paris, Karthala, 2001, SOULAMA, F., Le rôle des acteurs locaux dans le développement de la commune rurale de Samorogouan, Mémoire de Master II, IAPM, 2010, YE O.L., Coopération décentralisée franco-burkinabè pour le développement durable des collectivités territoriales au Burkina Faso: rôles des acteurs locaux à travers le jumelage fosses-Kampti, Mémoire de Master II, IAPM, 2010. ³ Nous empruntons ce concept de communautés authentiquement humaines à Roger Garaudy qui le développe dans son excellent ouvrage intitulé « Il est encore temps de vivre ». L'auteur soutient dans son ouvrage que la communauté authentiquement humaine est une communauté de type nouveau, une communauté de foi, une communauté prophétique différente de celles fondées sur les liens de sang ou du sol ou encore des communautés nationales fondées sur l'unité d'un territoire, d'un marché, d'une langue ou d'une culture. La communauté authentique est celle qui est fondée sur une décision de vivre ensemble, de réaliser un projet tourné vers le futur, vers un but commun et donc une communauté qui engendre des citoyens responsables. Voir GARAUDY, R., Il est encore temps de vivre, Paris Stock, 1980, 265 p.

dans la mise en œuvre du processus dépend de plusieurs facteurs difficiles à maîtriser par les décentralisateurs. Parmi ces facteurs on peut citer: la précipitation avec laquelle fut engagé le processus dans certains Etats; l'influence des systèmes coloniaux et des interventions permanentes des ex-métropoles dans le pilotage du processus, ainsi que la diversité et la très forte implication des systèmes des pays bailleurs de fonds dans la mise en œuvre du processus, etc.

Le processus de décentralisation semble bien fonctionner dans certains pays qui la vivent intensément. Ce sont notamment les pays anglophones qui très tôt ont été associés à la gestion des affaires les concernant par le biais de «l'indirect rule» ou système colonial de l'association. Par contre, dans d'autres pays le processus décolle difficilement du fait de la centralisation politique depuis la période coloniale. Ce sont les pays francophones qui, encore aujourd'hui, sont victimes du système colonial français de l'assimilation codifié dans un régime de l'indigénat qui ne donnait aucune responsabilité au colonisé. Même la révision du système intervenu après la conférence de Brazzaville en 1944-1945 n'est pas arrivée à dissiper cette peur de prendre des responsabilités.

Pourtant le processus, au-delà des difficultés qu'il connaît dans sa mise en œuvre dans les pays africains, a toujours été le tremplin de tout processus de transformation sociale de qualité que l'on peut qualifier de développement humain durable ou développement à visage humain.

1. Processus de décentralisation et gouvernance locale

Les mots sont des outils dont il faut faire un bon usage. Comme le disent Lucinda Vardey et John dalla Costa dans leur ouvrage intitulé l'art de la générosité: «Les mots ont une importance réelle parce qu'ils influencent notre vision du monde et servent à concrétiser nos attentes, c'est-à-dire ce que nous espérons- ou attendons- les uns des autres.» Et puisqu'ils ne sont pas neutres dans leur utilisation, surtout dans le discours quotidien, il est nécessaire d'en maîtriser le contenu en participant à leur conceptualisation.

B. La décentralisation

La définition que l'on donne habituellement de la décentralisation est qu'elle est un processus par lequel l'Etat central délègue certains pouvoirs de décision à des organes publics autonomes issus des collectivités locales. La décentralisation apparaît donc pour la plupart des citoyens comme une modalité, une technique ou un mécanisme à engager et qui fonctionnerait simplement avec la mise en place de certaines institutions.

En réalité, la décentralisation est un processus qui vise un objectif plus noble comme le confirme Alpha Oumar Konaré : « Le postulat de tout développement possible me semble basé sur la décentralisation. Principe fondé sur une morale de l'humilité de l'Etat et sur la conviction qu'il ne saurait y avoir de meilleur avocat que les populations elles-mêmes pour déterminer leurs propriétés et gérer leur cause. La décentralisation n'est pas la panacée mais la seule alternative à l'exclusion et aux abus de tous genres. Les communautés décentralisées seront le laboratoire le plus vivant de l'expérience démocratique ».⁴

⁴ KONARE, A.O., Discours prononcé au colloque international sur « l'Afrique et les nouvelles technologies de l'information », Genève, 17 octobre 1996.

Docteur ès lettres d'archéologie de l'université de Varsovie depuis 1995, professeur d'histoire et d'archéologie et expert consultant international, Alpha Oumar Konaré a occupé plusieurs fonctions dans les secteurs de la recherche et de l'administration. Il a également une vie militante dans plusieurs associations à caractère culturel,

Le processus de décentralisation vise en réalité la transformation qualitative profonde de l'homme et de sa collectivité par les compétences qui leurs sont propres. Le processus de décentralisation vient ainsi remettre au centre du processus du développement la sacralité et la dignité de l'homme. Et comme le souligne Soungalo Ouattara:

« La décentralisation engage une culture du risque qui est une culture de l'initiative, de la créativité, de la responsabilité et du vouloir-vivre et survivre ensemble. L'enjeu du risque auquel la décentralisation engage a pour nom le «don de soi» pour le devenir humain de la collectivité présente et à venir, du pays et de l'humanité. Il s'agit de prendre ce risque pour les valeurs qui transcendent l'homme et pour la collectivité qu constitue une source inspiratrice de l'existence et de l'activité.»⁵

L'objectif de la révélation de la sacralité et de la dignité de l'homme poursuivi par le processus de décentralisation trouve son fondement dans le respect du principe de la subsidiarité et la contribution du citoyen au bien commun.

Par le processus de subsidiarité, l'Etat central ne joue que le rôle de gestionnaire du bien commun,⁶ fonction pour laquelle il est souverain. Tant que ce bien n'est pas menacé, chaque citoyen peut déployer ses activités personnelles. Le principe de subsidiarité signifie donc la non ingérence de l'Etat dans le domaine privé. Il a cependant le devoir d'accorder des subsides pour aider les collectivités ou les individus à sortir de leurs difficultés. Si l'Etat a le devoir de créer un environnement favorable pour la réussite du processus, la réalisation de l'homme est une œuvre de personnes et de communautés humaines responsables. En effet, en prenant des initiatives et en produisant des biens privés, l'être humain participe au bien commun, devient responsable, révèle sa sacralité, c'est-à-dire un être doté d'une conscience et du libre choix, ayant le sens du numineux (de la puissance divine), mais en même temps ayant les pieds sur terre. Une telle conception de la subsidiarité, comme le dit Barack Obama exige:

politique et scientifique avant d'accéder à la présidence de la République du Mali en 1992, fonction qu'il assumera jusqu'au 8 juin 2002. Le 10 juillet 2003, il est élu président de la commission de l'Union africaine, poste qu'il occupera jusqu'au 28 avril 2008. Démocrate, panafricaniste convaincu et engagé, Alpha Oumar Konaré a fait de la décentralisation durant ses deux mandats à la tête de la république du Mali son cheval de bataille. Déjà dans son discours de lancement de campagne aux élections présidentielles il se proposait, au cas où il serait élu, d'adopter de grandes lois de libertés portant sur la communication et la décentralisation afin de faciliter l'émergence de lieux vivants de la recomposition du tissu social. Après son élection, des missions vont sillonner tout le pays pour s'entretenir avec les populations et les institutions locales et proposer une stratégie fiable pour la mise en place d'une décentralisation enracinée dans les cultures locales.

⁵ OUATTRA, S., Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique, p 190-191, Paris Karthala, 2007

Ouattara Soungalo est administrateur civil et il a occupé plusieurs fonctions dans la haute sphère de l'Etat au Burkina Faso. Il a occupé successivement des responsabilités de préfet-maire et de haut-commissaire de province avant d'exercé, durant plusieurs années, les fonctions de secrétaire général du ministère de l'administration territoriale et de la sécurité, de secrétaire permanent de la commission nationale de décentralisation, de chargé de cours de libertés publiques à l'école nationale d'administration et de magistrature de Ouagadougou et de secrétaire général de la présidence du Burkina Faso. Ouattara Soungalo fut ministre délégué chargé des collectivtés locales et présentement minstre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration. Il a été l'une des cheville ouvrières dans la conception et dans la mise en œuvre du processus de décentralisation au Burkina Faso.s

⁶ La notion de bien commun est une réalité très complexe et difficile à cerner. On pourrait la définir comme l'ensemble de conditions et des moyens permettant à tous les citoyens de se réaliser eux-mêmes. La sauvegarde de la vie physique, la préservation de l'environnement, la promotion de la santé, le droit au travail, la préservation du droit des travailleurs, l'accès à l'instruction et à l'éducation, la promotion de la famille, la moralité publique, la démocratie ou encore le régime de participation sont autant d'éléments constitutifs du bien commun que chaque citoyen, au côté de l'Etat, doit s'investir sans retenue à préserver et à promouvoir.

«Des collectivités certaines valeurs comme une gestion démocratique, le développement des connaissances personnelles, le goût du risque, le dynamisme, la discipline, la tempérance et le travail, la prospérité et la responsabilité personnelle.»⁷

S'appuyant sur la maxime d'Abraham Lincoln, le président Barack Obama conseille aux Américains de ne faire collectivement, par l'Etat, que les choses qu'ils ne peuvent pas faire aussi bien ou pas du tout au niveau individuel et privé.

En nous inspirant de cette lecture du processus, on constate que le processus de décentralisation est universel. Le processus décentralisation bien mis en œuvre est donc incontestablement le ressort principiel de l'évolution de toute société humaine, de l'Etat et du monde. Il précède la formation des grands espaces politiques. L'Afrique a développé depuis l'Empire Egyptien le processus, et les exemples développés par les grands empires du Moyen-Âge est éloquent. Par exemple le serment du Mande «Mande Kalenkan» encore appelé Charte du Mande ou Charte de Kurukanfuga affirme que:

« L'homme en tant qu'individu fait d'os et de chair, de moelle et de nerfs, de peau couverte de poils et de cheveux, se nourrit d'aliments et de boissons; mais son «âme», son esprit vit de trois choses: voir ce qu'il a envie de voir, dire ce qu'il a envie de dire, et faire ce qu'il a envie de faire; si une seule de ces choses venait à manquer à l'âme humaine, elle en souffrirait et s'étiolerait sûrement. En conséquence, les chasseurs déclarent: chacun dispose désormais de sa personne, chacun est libre de ses actes, chacun dispose désormais des fruits de son travail. Tel est le serment du Mandé à l'adresse des oreilles du monde entier.»

En effet, l'organisation des différents empires de la Boucle du Niger reposait sur une décentralisation du pouvoir et une participation de chacun au développement de sa collectivité. Il a développé les principes de l'égalité de tous devant les coutumes de l'empire, de l'altérité, de la liberté d'entreprise, de la liberté d'association et de la liberté de la parole et de l'action des contre-pouvoirs.

⁷ BARACK, O., L'audace d'espérer. Une nouvelle conception de la politique américaine, p 62, Nouveaux horizons, 2007.

Homme politique des Etats-Unis d'Amérique, BarackObama est né d'un père Kenyan et d'une mère Américaine le 4 août 1961. Diplômé en sciences politiques et en relations internationales de l'université de Columbia à New York, il exerce d'abord la profession d'analyste d'une grande compagnie financière de Chicago, et, à partir de 1984, il choisit de travailler comme animateur social dans le quartier noir défavorisé de South Side. Trois ans plus tard, il se décide à continuer ses études en droit à la faculté de droit de la prestigieuse université d'Harvard à Boston. Il en sort major de sa promotion et revient à Chicago pour y enseigner le droit constitutionnel à l'université. En 1996, Barack Obama est élu au Sénat de l'Etat de l'Illinois. En 2000, il tente de se faire élire aux primaires démocrates, mais échoue. Le 5 janvier 2005, il et élu sénateur. Le 10 février 2007, il déclare officiellement sa candidature à l'investiture démocrate. Il remporte les élections primaires le 3 janvier 2008. puis il est élu noir des Etats-Unis le 4 novembre 2008. Il est auteur de trois livres dont l'Audace d'espérer. Une nouvelle conception de la politique américaine. Dans cet ouvrage, il développe sa vision de l'avenir. Pour lui, il faut aller au-delà du clivage entre républicains et démocrates pour créer un nouvel Etat enraciné dans les principes fondateurs des Etats-Unis en 1776. Ces principes fondateurs sont: la liberté, la recherche du bonheur et le droit à la vie. Il insiste dans son livre sur la perception de l'histoire américaine comme tremplin du futur.

⁸ Cissé Y. T., Extrait des actes du colloque sur la chasse traditionnelle en Afrique de l'Ouest d'hier à aujourd'hui, Bamako, 26 au 28 janvier 2001.

La Charte du Mandé est l'œuvre des chasseurs et elle fut promulguée en 1237 soit une année après la fondation de l'Empire du Mandé par Soundiata Keita. Rappelons que les chasseurs sont des fondateurs et organisateurs d'Etats en Afrique de l'Ouest. Ils auraient fondé l'empire du Ghana, du mali et les royaumes Bamanan de ségou.

L'organisation du pouvoir dans les royaumes mossé reposent également sur les mêmes principes tout comme dans les sociétés de l'Ouest du Burkina Faso. On pourrait affirmer sans se tromper que la décentralisation du pouvoir est un fait dans les sociétés d'oralités tandis que les sociétés d'écritures ont développé la centralisation.

En définitive, le processus de décentralisation, est, à n'en pas douter, une opportunité à saisir pour la réalisation d'un devenir humain. Il s'agit de se l'approprier en se laissant habiter par l'espérance, cette force intérieure capable de déclencher toute transformation individuelle et collective.

B. La gouvernance

Le processus de décentralisation qui est fondé sur les principes de la démocratie, de la subsidiarité, de la civilité et de la solidarité engage de fait une nouvelle forme de gouvernance, c'est-à-dire une autre façon de gérer l'autorité qu'elle soit centrale ou qu'elle soit locale. La gouvernance requiert la foi, la responsabilité, la participation à la constitution du bien commun, la prédictibilité et la transparence. Aussi, est-elle fondée sur la foi qui est cette force invisible et présente en chaque homme et qui lui évite de se laisser asservir par l'égoïsme. Cette foi l'engage à se rendre disponible pour n'importe quelle entreprise dépassant ses intérêts propres. Elle rend le citoyen pleinement responsable de sa liberté personnelle tout comme de la commune histoire.

La gouvernance est également fondée sur la responsabilité collective à travers laquelle, l'individu sait faire ses propres choix en tenant compte des autres. La responsabilité prend sa source dans la conscience qui est cette voix intérieure qui presse toujours l'individu à aimer les autres membres de la collectivité et à faire du bien. La responsabilité est donc cette vertu qui amène chaque citoyen à s'intéresser à ce qui arrive à l'autre et à la collectivité et aussi à participer à la recherche des solutions aux problèmes qui se posent ou encore des réponses aux questions qui se posent à la collectivité. Les chasseurs y insistent dans la Charte du Mandé en 1236 en affirmant:

« Toute vie étant une vie, tout tort causé à une vie exige réparation. Par conséquent que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin, que nul ne cause du tort à son prochain, que nul ne martyrise son semblable. Que chacun veille sur son prochain, que chacun vénère ses géniteurs, que chacun éduque comme il se doit ses enfants, que chacun entretienne, pourvoit aux besoins des membres de sa famille. Que chacun veille sur le pays de ses pères. »

La responsabilité bien assumée engendre obligatoirement la solidarité au sein de la communauté et de la collectivité. Il s'agit de pouvoir vivre l'altérité car, comme le disent les Bamanan :

«Maa bèè ye tlancè maa ye. An bè taala ye Gnogon ye.» «Tout homme est inachevé, incomplet: nous sommes chemins d'accomplissement et de plénitude les uns pour les autres.» ¹⁰

La gouvernance repose sur la prédictibilité, la prévision. En effet la collectivité étant construite sur une histoire déjà faite et sur une volonté de vivre ensemble, de réaliser un projet

⁹ Extrait des actes du colloque sur la chasse traditionnelle, Op.cit, 2001.

¹⁰ LES EVÊQUES DU MALI, *Paroles d'évêques 1998-2000. Repères pour une transition*, p. 256, Secrétariat général de la conférence épiscopale du Mali, 2000.

tourné vers le futur, il est important de prévoir sur une longue durée afin de communiquer aux générations à venir ce désir de vivre ensemble mais aussi de s'épanouir. N'est-ce pas cela le projet de société dont les collectivités ont de tout temps essayé de se doter? Le plan de mise en œuvre du projet de société n'est pas forcément un document bien structuré, mais comme le dit Robert Delatouche: «un mûrissement, un mouvement spontané qui s'étend, de proche en proche, sur des exemples d'initiatives réussies.» ¹¹ A ce type de projet de société qui naît ad intra, les populations participent avec zèle à sa mise en œuvre puisqu'il vient du cœur. L'engagement dans l'exécution d'un tel projet est à la hauteur de l'acte de foi au processus, en son efficacité pour le devenir du citoyen et de la collectivité. Or comme le dit Ouattara Soungalo: «qui dit foi dit engagement sans réserve qui induit des risques, un engagement irréversible tendu vers une nouvelle manière d'envisager l'avenir.» ¹²Un tel engagement secrète la transparence dans la gestion du bien commun puisque ceux qui sont délégués à la gestion de ce bien sont conscients qu'il est le fruit de l'effort commun et qu'ils doivent rendre compte de leur gestion à des populations qui les suivent non pour savoir s'il n'y pas malhonnêteté mais pour les remercier et les encourager dans la responsabilité qui est la leur.

La gouvernance est si importante pour le devenir humain des sociétés que durant des millénaires elle fut sacralisée. En effet les empires dans l'Antiquité et au Moyen-Âge ont pratiqué une théocratie qui venait rappeler au souverain et à son gouvernement qu'ils n'étaient que les lieutenants du pouvoir et que l'autorité suprême est une transcendance de l'humain. Et c'est au nom de cette théocratie qu'ils ont favorisé un processus de décentralisation en acceptant l'émergence d'institutions locales répondant aux besoins des populations. Ils ont même accordé une marge de manœuvre dans l'application de la loi.

Les sociétés africaines ont de leur côté expérimenté la théocratie afin de permettre à chaque collectivité de développer des initiatives afin de se doter d'institutions et de projets appropriés. C'est ainsi que plusieurs sociétés ont développé des formes de démocratie et de décentralisation qui encore de nos jours inspire plusieurs gouvernements dans la mise en œuvre de leur processus démocratique. Par exemple les chasseurs fondateurs de l'empire du Mali disaient:

« Toute vie (humaine) est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie, mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie, de même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie. »¹³

Dans le souci d'asseoir une bonne gouvernance et d'éviter une dictature, le pouvoir du souverain est contrôlé et ses décisions peuvent être contestées. Il s'agit de permettre aux différentes catégories représentatives de la société de participer au débat libre, à la gestion et à la recherche des voies pour l'épanouissement communautaire. Des proverbes répandus dans la zone mandé soutiennent que: «Le chef qui refuse la contestation ne dit jamais la vérité; dire ensemble est une grâce, agir ensemble est une grâce sans pareille.» ou « aucun chef ne s'intronise lui-même » ou encore «le pouvoir d'aucun chef n'est éternel.»

La gestion du pouvoir est donc collégial. Les institutions de contrôle pouvaient être une assemblée de notables, un collège de sages, un gouvernement, les griots et les forgerons,

¹¹ DELATOUCHE, R., La chrétienté médiévale. Un modèle de développement, p.80, Paris Téqui, 1989.

¹² OUATTARA, S., Gouvernance et liberté locale, Op.cit, p 184.

¹³ CISSE, Y.T., Extrait des actes du colloque sur la chasse traditionnelle, Op. cit.

¹⁴ LES EVÊQUES DU MALI, *Paroles d'évêques*, Op.cit, p 256-257.

une femme (la reine mère dans les royaumes mossé ou la sœur du chef (une forgeronne) dans certaines sociétés de l'Ouest du Burkina, les responsables des classes d'initiations, etc.

La bonne gouvernance indispensable au succès du processus de décentralisation est génératrice de la démocratie au niveau local car elle interpelle chaque citoyen sur son devoir dans la production de l'histoire individuelle et collective. Il ne peut y avoir démocratie véritable sans décentralisation et sans une gouvernance rigoureuse des hommes et des biens. Aussi la mise en œuvre du processus de décentralisation exige-t-elle aujourd'hui une réforme de l'Etat si l'on veut aller à une démocratie vraie.

2. Décentralisation et gouvernance à l'épreuve du temps en Afrique

A la vue de la diversité des contextes africains, nous prenons surtout exemple sur des pays anciennement colonisé par la France pour étayer nos propos.

Depuis la période coloniale, il s'est imposé dans ces Etats la notion d'un Etat fort centralisé où le pouvoir colonial règne sans partage. C'est cette notion d'Etat providence, d'Etat bon à tout faire, l'Etat jacobin de la fin du XVIIIè siècle qui fut transmis aux Africains au moment de la décolonisation. Il est évident qu'un tel Etat laisse peut de place aux collectivités considérées comme des entités mineures. Plus l'Etat est présent et fort, mieux il peut contrôler les pulsions des indigènes et les ramener à l'ordre préconçu par la métropole. D'où le concept de commandement dans le vocabulaire colonial. En effet, les cercles sont dirigés par un administrateur commandant de cercle. Pour neutraliser la gouvernance précoloniale, les chefs qui se sont opposés à l'armée de conquête sont déposés. Ensuite dans l'organisation de l'administration coloniale il est conçu un nouvel échelon désacralisé, celui du chef de canton qui est la courroie de transmission entre l'administration et les sujets et qui coiffent les chefs traditionnels gérant du pouvoir théocratique.

Les colonies françaises ont connu une lenteur dans la mise en œuvre d'une véritable politique de décentralisation et de gouvernance locale car les colonies de l'Afrique occidentale française (A.O.F) et de l'Afrique équatoriale française (A.E.F) n'étaient pas des colonies de peuplement. En outre, les conditions d'accès au statut de commune de plein exercice promulgué par la loi du 05 avril 1884 étaient si sélectives qu'avant la fin de la seconde guerre mondiale on n'en comptait que quelques unes. En A.O.F il n'y en avait que quatre: Gorée, Dakar, St Louis et Rufisque. Par exemple la colonie du Haute-Volta n'avait que deux communes mixtes de premier degré, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso érigés le 4 décembre 1926 et dont les membres de la commission municipale étaient nommés par le chef du territoire. Les représentants sujets français dans la commission n'avaient pas souvent de l'influence sur les décisions, ne parlons pas du dialogue entre légitimités puisque les colonisés subissaient le statut de l'indignât. Il n'était d'ailleurs pas rare que l'administrateur-maire se substituât à la commission. De toute façon l'intention n'était pas de promouvoir la véritable décentralisation et une gouvernance locale appropriée mais bien de développer dans les colonies une culture politique du colonisateur. Et seul qui avait accédé à l'école et atteint un niveau d'étude apprécié par le colonisateur pouvaient prétendre à une gouvernance locale.

La véritable participation à la gestion des affaires locales interviendra progressivement avec l'avènement de l'Union française à partir de 1946. Mais il ne faut pas s'illusionner à l'époque. L'Union française n'était pas une vraie démocratie. Il s'agissait d'un projet dont l'application fut très prudente d'autant que plusieurs administrateurs dans les colonies s'y opposaient. C'est le cas d'Albert Mouragues en Haute-Volta. Les élus de l'Assemblée

territoriale et les députés à l'Assemblée nationale française ont du se battre pour obtenir quelques concessions face aux tenants du statut quo. Sur place dans les colonies on a préféré donner la priorité aux instances territoriales qu'à un véritable processus de décentralisation qui aurait permis aux cercles et aux communes d'innover en matière de gouvernance.

L'innovation majeure en matière de processus de décentralisation et de gouvernance locale interviendra avec la loi du 18 novembre 1955 qui distingue d'une part les communes de plein exercice avec l'élection au suffrage universel des conseils municipaux et des maires et d'autre part les communes de moyen exercice où le maire est un fonctionnaire nommé. En 1958, la mise en place d'un exécutif territorial favorise l'érection de plusieurs communes dans les colonies francophones. En Haute-Volta par exemple les villes de Banfora, Koudougou, Ouahigouya et Kaya furent érigées en communes. Cette expérience est arrêtée en 1959 et les conseils municipaux remplacés par des «délégations initiales» chargées de préparer les futures communes.

En 1960, la Haute-Volta indépendante tout comme d'autres pays francophones d'Afrique noire innove en matière de décentralisation et de gouvernance en érigeant des collectivités rurales, permettant ainsi l'émergence d'institutions locales au sein desquels les populations rurales avaient la possibilité de développer des initiatives pour leur propre épanouissement. En réalité, un décret du 4 avril 1957 avait développait les conditions d'érection des collectivités rurales. Mais c'est la loi N°21/60/AN du 2 février qui en fixe les conditions et le décret N°441/PRES/DI du 10 novembre 1960 qui crée effectivement les collectivités territoriales. La loi N° 64/AN du 30 octobre, elle, accorde à toutes les collectivités rurales le statut de commune rurale de plein exercice. Le coup d'Etat du 3 janvier 1966 vient mettre fin à cette expérience. D'autres pays francophones tentent d'autres expériences. C'est le cas de la Guinée et du Bénin qui développent le centralisme démocratique. Par contre d'autres pays stoppent leur expérience à la faveur des coups d'Etat. C'est le cas du Mali, du Niger, de la Mauritanie. On expérimente les délégations spéciales.

De 1955 à l'engagement des processus de démocratisation des années 90, les différents pays issus de la colonisation française n'ont développé que par intermittence des régimes de participation des populations à la gestion de leur collectivité. En outre, il leur était difficile de promouvoir une gouvernance locale d'autant plus qu'à la suite de l'administration coloniale les gouvernements de ces jeunes Etats ne reconnaissent pas les légitimités traditionnelles. En réalité, la vraie expérience de décentralisation et de gouvernance locale n'est entreprise qu'après le déclenchement des processus démocratiques dans les années 90.

Dans un tel environnement les populations perdent confiance en leurs capacités et le pouvoir glisse facilement vers la dictature. Or l'émergence de gouvernances locales efficientes dépend fortement de l'humilité de l'Etat et non d'un simple mécanisme de transfert des compétences. La décentralisation répétons-le est la mise en œuvre du principe de la démocratie au niveau local et donc un régime de participation consciencieuse et efficiente des populations à la gestion des affaires de leur collectivité. Et pour cela moins l'Etat est présent mieux les populations s'engagent puisqu'il s'agit d'un devenir humain de leur collectivité.

II. Des alternatives pour l'émergence de nouvelles institutions locales

Le processus de décentralisation et la gouvernance locale doivent être fondés sur des institutions solidement encrées dans les valeurs locales de sorte à rendre utile celles-ci dans la fondation de communautés authentiquement humaines et de collectivités territoriales dynamiques. En cela l'Etat central se doit d'être humble et reconnaître que chaque collectivité est capable de tirer d'elle-même le meilleur pour la construction d'une nation du devenir humain. Afin de favoriser l'émergence d'institutions répondant à cette mission de création de collectivités soucieuses du devenir humain durable, il est important de concevoir une méthode fiable qui pourrait être celle de l'ingéniérie institutionnelle. En effet, une telle méthode bien comprise et bien appliquée favorise à long terme l'émergence d'institutions locales que comprennent et maîtrisent les populations et qui les engagent de façon consciente dans des projets d'avenir. Evidemment cela exige que l'administration accepte le passage obligé du commandement vers le management des hommes.

1. Pour une ingéniérie institutionnelle

Le verbe ingénier, du latin «ingénium» se réfère à tout ce qui est inné qui est naturel. Il s'agit donc des dispositions naturelles de l'esprit. Dans le verbe ingénier il y a la racine « gen » qui va donner le verbe latin « genere » traduit en français par le verbe engendrer. De « gen » vient aussi le mot génie qui désigne le caractère, les tendances naturelles, l'aptitude supérieure de l'esprit.

L'ingénierie institutionnelle est donc la capacité de toute communauté humaine à exprimer son désir de vivre une cohésion, à concevoir, mettre en place, faire fonctionner et faire respecter les institutions indispensables à cette cohésion. En ce sens l'ingénierie institutionnelle a pour but principal de favoriser l'émergence de communautés humaines de type nouveau, fondées sur une expérience, sur une volonté de vivre ensemble mais aussi la conviction qu'elles sont entrain de réaliser un projet commun qui est la quête d'un avenir meilleur.

Pour fonder des institutions nouvelles capables d'engendrer des communautés humaines responsables de leur propre histoire, la méthode de l'ingénierie institutionnelle se préoccupe en premier de l'expérience accumulée depuis des siècles. Elle travaille sur la génétique institutionnelle, c'est-à-dire qu'elle s'efforce de faire la genèse des différentes institutions sur lesquelles repose la cohésion communautaire, en faisant attention aux différentes raisons qui ont conduit à leur création et les éléments constitutifs de chaque institution. Ensuite, la méthode exige que l'on maîtrise l'évolution de ces institutions dans le temps et dans l'espace. Enfin, il ne s'agit pas d'enfermer ces institutions dans un carcan, mais de favoriser leur apport à l'universel en les actualisant en fonction des besoins du moment présent et donc en les débarrassant de tout ce qui est pésanteur pour la cohésion du monde présent et pour le quotidien des générations à venir. La méthode de l'ingénierie institutionnelle est ouverte à toutes les mémoires culturelles et exige donc une méditation sur l'homme et sur son devenir. C'est pour cela que ceux qui s'engagent dans une telle démarche ont été souvent considérés comme des excédentaires, c'est-à-dire des personnes qui ont décidé de rompre avec le déjà-là pour créer un monde nouveau. Parmi les excédentaires en Europe, on peut citer les fondateurs de monastères tels Saint Benoît pour les monastères bénédictins, st Bernard qui fonda les monastères cisterciens, ou encore St Anselme de Cantorbéry. En Afrique ce sont les confréries de chasseurs, ou encore les religieuses.

Aussi, l'ingénierie institutionnelle se fonde sur la foi, c'est-à-dire sur cette conviction que nul ne se suffit à lui-même et que l'homme n'est vraiment humain que par l'amour qu'il

porte sur l'autre dont il est responsable. Le C'est au nom de cette foi que tous les pouvoirs qu'offrent les institutions sont relativisés puisque la communauté les transcende. Cette foi exclut toute forme d'individualisme et de totalitarisme. Elle est la transcendance qui donne la certitude qu'aucune autorité ne peut s'imposer comme centre et mesure de toute chose. Et c'est cette fois qui permet de s'arracher à son petit moi pour s'engager dans la construction du futur humain. Cette foi est l'âme de toute politique à hauteur d'homme, car elle renforce l'espérance au sein de la société.

Les institutions générer par l'ingénierie institutionnelle, sur base de la foi, sont des institutions forcément démocratiques et humaines. Elle les protège de tout dogmatisme, sectarisme et de l'esprit de domination. Les institutions fruits de la méthode de l'ingénierie institutionnelles créent des sociétés non sur la base de la nature biologique et d'une histoire déjà faite (famille, patrie, classe bloc), mais sur le dépassement de soi pour un devenir humain où chacun devrait être engagé du point de vue d'une totalité qui le dépasse et qui est la totalité des hommes et qui n'est jamais achevée, refermée sur elle-même, mais ouverte à l'infinie. ¹⁶

2. Au service de la décentralisation et de la gouvernance aujourd'hui

Le processus de décentralisation en cour actuellement dans nos Etats est sérieusement handicapé par le disfonctionnement des institutions mise en place pour réussir le projet. Il est facile de comprendre que la gouvernance tarde à émerger. En effet, l'engagement du processus ayant été l'œuvre du gouvernement à un moment de l'évolution de l'Etat, on a l'impression que les institutions ont été conçues au niveau central pour des collectivités qui ont des cultures souvent différentes les unes des autres. En outre, les jeunes Etats étant très influencés par la politique coloniale, ils se comportent en instance de commandement jalouse de ses directives. Les administrateurs chargés en principe d'accompagner le processus de décentralisation pour l'émergence d'une gouvernance locale véritable se comportent souvent sur le terrain en administrateurs dont la vertu première est comme le dit Roger Garaudy pour la France: «De ne jamais remettre en cause les finalités du système mais de le gérer avec virtuosité ou de le critiquer avec la même virtuosité s'ils ont choisi l'opposition, mais jamais sans toucher à ses postulats.» ¹⁷ Entre le pouvoir central, sommet de la pyramide, et la base que sont les collectivités territoriales il existe toute une bureaucratie et des mécanismes fort complexes auxquels échappent bien souvent la réalité. On pourrait dire sans se tromper que la déconcentration écrase la décentralisation dans les pays africains comme si elle avait peur d'une véritable gouvernance locale. L'administration dans les pays africains anciennement colonies françaises semble se complaire dans l'application d'une administration archaïque datant de Napoléon voire même de Colbert.

Non seulement l'administration centrale et les services déconcentrés de l'Etat handicapent l'évolution qualitative du processus de décentralisation dans plusieurs pays, mais ils réduisent au silence, voire traumatisent les institutions préexistantes à l'Etat lui-même.

Pour mettre en œuvre un processus de décentralisation qui puisse contribuer efficacement à l'émergence de gouvernements locaux promoteurs d'un développement endogène, il est important dans un premier temps que l'on définissent les fins réelles du processus. Le processus de décentralisation engagé depuis les années 95 par exemple au Burkina Faso vise-t-il la perpétuation de l'ordre établi ou se donne-t-il une dimension de l'avenir pour briser le cercle de ce qui est? Veut-il perpétuer des sociétés qui reçoivent des

¹⁵ GARAUDY, R., Il est encore temps, Op.cit, p. 34

¹⁶ GARAUDY, R., *Il est encore temps de vivre*, Op.cit, p 34.

¹⁷ GARAUDY, R., *Il est encore temps*, Op.cit, p 156.

ordres à exécuter ou souhaite-t-il voir les collectivités locales décentralisées muer en de communautés d'un type nouveau fonder sur une réelle volonté d'être des communautés du devenir et donc des laboratoires où s'opèrent régulièrement de véritables transformations sociales de qualité? En d'autres termes, l'Etat décentralisateur serait-il disposé à aider les collectivités territoriales dans leur quête permanente d'une autoreprésentation au sein de l'universel? Au cas où l'Etat s'engage à faire de ces collectivités des laboratoires de mise en œuvre de la démocratie participative et du développement humain durable, il devrait faciliter une contribution de toutes les composantes humaines à la transformation sociale. Il s'agit comme l'affirme Roger Garaudy de permettre à tous les citoyens de «Vivre dans la totalité des dimensions de leur humanité: comme être choisissant – à la différence de toutes les autres espèces animales – ses propres fins; comme être créateur de son avenir et de celui de l'espèce; comme être solidaire d'une communauté, recevant d'elle tout le passé de l'humanité et lui donnant sa contribution personnelle à l'inauguration de possibles nouveaux. »¹⁸

Pour réussir un tel pari, il est évident qu'il est important de reconnaître l'existence et la contribution dans la longue durée passée de toutes les légitimités à la construction du présent.

Dans toutes les collectivités territoriales en Afrique, différentes légitimités et législation cohabitent, se côtoient mais malheureusement dans certaines collectivités communiquent très peu. Il arrivent même qu'elles se neutralisent mutuellement freinant, voire même bloquant le processus du développement. Au Burkina Faso par exemple, nous comptons au nombre de ces légitimités, le conseil municipal et son maire, les services déconcentrés de l'Etat et leurs directions, le conseil paroissial et son curé, la communauté musulmane et son imam, le pouvoir villageois et son chef de village, dans certains cas le responsable de l'Eglise protestante. A cela il faut ajouter des institutions tels l'école et autres centres de formation, les Organisme non gouvernementaux et les associations de développement tels les comités villageois de gestion des terroirs, les groupements de gestions forestières, etc.

Chacune des légitimités a sa vision du monde et sa législation et très souvent l'une entrave l'autre ou la neutralise. Pour l'émergence d'institutions fiables et solidement encrées dans les acquis locaux, il est important que les différentes légitimités se reconnaissent et que l'Etat les reconnaisse et reconnaisse leur contribution à la transformation sociale de qualité. Cela renforcerait une cohabitation plus harmonieuse qui soit vecteur d'un développement local.

Ce nouveau regard et cette nouvelle approche éviteraient de parachuter de nouvelles institutions qui entreraient en conflit avec les institutions déjà éprouvées par des siècles de mise en œuvre. L'historien Joseph Ki-Zerbo l'affirme dans un article sur le développement endogène que: « On ne développe pas on se développe. Il n'y a pas de développement clés en main. Le seul développement viable et valable, est le développement clés en tête.» ¹⁹ Pour

¹⁸ Idem, p 162.

¹⁹ KI-ZERBO, J., Repères pour l'Afrique, p 107, Dakar, Panafrika, 2007.

Joseph Ki-Zerbo agrégé en histoire de la prestigieuse université de la Sorbonne en France et diplômé de l'Institut d'études politiques de paris, il a enseigné en France, au sénégal, En guinée et au Burkina Faso où il fut directeur général de l'Education nationale, puis, par la suite, secrétaire général du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Joseph Ki-Zerbo est considéré comme l'un des pionniers de l'histoire africaine à la reconnaissance de la quelle il a consacré sa vie entière. Et comme il aimait l'affirmer « Au commencement était l'Afrique ». Auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques, Joseph Ki-Zerbo s'est beaucoup investi dans la recherche sur le développement endogène. Il interpelle les intellectuelles africains sur leur rôle dans l'animation d'un tel processus en se comportant en intellectuel organique.

notre historien, le développement apparaît ainsi comme un effort individuel et collectif de rédemption de l'homme et de la race humaine. Se développer, pour lui, c'est aller des conditions de vie moins humaines vers des conditions de vie plus humaines. C'est aller de soimême pour aboutir à soi-même.

Pour l'émergence de nouvelles institutions capables de sous-tendre efficacement le processus il serait intéressant de reconnaître dans chaque collectivité les fondement du vivre en commun et les mécanismes par lesquels les communautés fondent leurs institutions. Il nous semble ici que la gestion du foncier et de l'environnement sont les deux pieds sur lesquels marchent l'ingéniérie institutionnelle dans les sociétés africaines. Il serait alors important que dans les collectivités locales décentralisées il y ait un collège de sage pour collaborer et conseiller les autorités municipales sur les préoccupations des populations. Evidemment ce collège de sages ne sera pas uniquement composé de gestionnaires traditionnels du foncier et de l'environnement mais aussi des responsables des religions révélées, d'intellectuels organiques capables d'éclairer à partir des résultats de leurs recherches le collège sur les enjeux du présent et du futur. Ce collège se pencherait sur les questions de gestions foncières mais aussi sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

L'histoire révèle que les processus en permanent dialogue avec le passé sont ceux qui dure le plus. Ne dit-on pas que quand passe les souffles de l'histoire, il faut se tenir debout et si possible en eveil. Un tel collège de sages, accepté par l'administration, redonnerait confiance aux coutumiers et aux religieux quant à leurs capacités de participer au renouvellement de leurs communautés pour en faire des communautés du devenir ou encore des communautés prophétiques et éviterait ainsi le gaspillage des énergies et des ressources naturelles que connaissent plusieurs pays en Afrique de l'Ouest.

Il est également important de favoriser l'émergence d'une société civile sur la base de la maîtrise des cultures locales et des possibilités de produire de la valeur ajoutée aux ressources naturelles. Il est évident qu'aujourd'hui, l'Afrique a beaucoup à apporter dans le domaine de la santé et notamment par la proposition de produits à partir des plantes médicinales. Les associations de tradipraticiens dans les collectivités territoriales sont des tremplins essentiels au développement humain durable. Il en est de même pour les praticiens de l'agroalimentaire, les artisans du textile, les organisations qui décident de se lancer dans la réflexion sur la politique et l'animation de la vie politique, dans la réflexion sur l'éducation, sur la justice endogène et la promotion des droits humains, etc. Sous les cendres du passé, se trouvent certainement une braise qui peut permettre d'allumer le feu qui réchauffera les générations présentes. Toute institution qui s'inspire des mémoires collectives et des enseignements du présent d'ici et d'ailleurs a plus de chance de survivre aux tempêtes d'aujourd'hui; car à l'école de l'histoire des hommes et des peuples on sort toujours gagnants.

Au bout du compte, une telle démarche suppose une recherche sur les politiques traditionnelles et sur les coutumes et une formation appropriée des acteurs. Les Africains devraient être capables aujourd'hui d'actualiser les coutumes et la gestion du pouvoir traditionnel afin de permettre un réel enracinement du processus. Cela éviterait à n'en pas douter une instabilité des textes, facteur de fragilisation du processus de décentralisation. Un tel projet exige aussi des hommes de changement à la tête des exécutifs locaux et dans les rouages des pouvoirs traditionnels et religieux, des hommes qui ont foi au processus et engagés résolument dans sa mise en œuvre.

III. Modalité de mise en œuvre

La mise en route d'un tel processus de décentralisation pour l'émergence d'institutions nouvelles tirer de l'endogène et pour l'avènement d'une gouvernance locale capable de donner un nouveau souffle au développement humain durable nécessite certaines dispositions.

I. Pour une rupture nécessaire

Le processus de décentralisation est indispensable à l'avènement de véritables communautés vivantes sur le plan économique, politique, social et culturel. Des communautés authentiquement humaines et donc prophétiques qui se sont donnés un projet du devenir pour l'exécution duquel chaque citoyen s'engage conscient que sa participation le rend responsable du bien être des autres membres de la collectivité et donc des communautés La mise en œuvre d'un tel projet nécessite la création d'un environnement propice et donc en rupture avec l'environnement actuel.

Tout d'abord, l'Etat se doit de concevoir le processus de décentralisation comme la voie incontournable pour faire des collectivités territoriales décentralisées des laboratoires performants de l'expérience démocratique et du développement endogène durable. Il lui faut ausi mieux exprimer sa foi dans le processus en lui donnant un contenu à même de mobiliser les citoyens dans les communes pour la construction de nouvelles gouvernances soucieuses d'une bonne gestion du bien commun et de la construction de nouvelles solidarités entre des citoyens en quête du devenir commun. La profession de foi de l'Etat dans le processus se vérifie dans la présentation des fins qui lui sont assignées et notamment la volonté de permettre aux collectivités locales de donner sens à leur vie, de vivre et de survivre aux difficultés qui se dressent au quotidien sur la voie du développement. En ce sens l'Etat devrait cesser d'être un Etat sans visage et sans message rejetant toutes les propositions constructives de la base et se contentant d'imposer à partir des directions centrales ou des services déconcentrés. Le manque de l'humilité de l'Etat est un handicape sérieux à la mise en œuvre du processus de décentralisation et à l'émergence d'une véritable gouvernance locale. En traitant toujours les collectivités en mineur on finit par tuer en elles toute envie de se libérer, la liberté ici étant ce qui précisément est au cœur de l'homme, ce qui est à la racine de ce besoin de manifester son autonomie, cette capacité de poser des actes par soi-même. La liberté est la condition première d'un acte moral. Tout acte qui n'est pas libre n'a pas de sens.

Aussi les textes qui fondent la décentralisation dans un pays devraient tenir compte de la liberté de chaque citoyen et de l'ensemble de la collectivité de décider librement de prendre en main leur destin tout en tenant compte du développement de la nation et de l'universel. Or, il se trouve aujourd'hui que dans la plupart des pays issus de la colonisation française les textes fondateurs du processus de décentralisation restent très collés aux textes administratifs coloniaux fondés plutôt sur l'esprit de commandement et souvent caduques. En outre ces textes sont très fragiles et sont l'objet de relecture périodique en fonction des facteurs nouveaux. Or comme le dit Soungalo Ouattara: «Les collectivités territoriales, de tout temps et sous tous les cieux, dansent toujours au rythme des textes. Et le danseur ne peut en aucun cas aller plus vite que le rythme du musicien. De plus, chacun sait que la danse ne peut être bien exécutée que si la musique mobilise, profondément le danseur et le fait vibrer de tout son être. Inutile d'ajouter que sur un rythme saccadé, on ne sait sur quel pied danser.»²⁰Les chances de succès dans la mise en œuvre du processus de décentralisation dépendent fortement de la simplicité, de la fiabilité, de la stabilité des textes ainsi que de leur capacité à susciter l'espoir et l'engagement de tous les citoyens pour la réussite du projet. A cela s'ajoute

²⁰ OUATTARA, S., Gouvernance et libertés locales, Op.cit, p175.

la mise à disposition des collectivités certains services, institutions et infrastructure indispensables à la vie de toute collectivités.

Ensuite, la réussite du projet dépend en grande partie des hommes qui l'animent. Au niveau administratif, la mise ne œuvre du processus nécessite aujourd'hui des hommes de changements, des administrateurs qui ont pour vertu première l'humilité et donc des manageurs d'hommes et non des hommes de commandement. Cela suppose que les objectifs du système scolaire et universitaire soient revus. Au lieu d'adapter le système éducatif à l'ordre existant, il faudrait plutôt en faire un ferment rupture avec cet ordre, en faire le projet d'une société à créer. Le processus de décentralisation vise l'émergence d'un nouveau fondé sur des communautés humaines authentiques, des communautés prophétiques animant un projet de devenir humain endogène et durable. L'école ne peut donc continuer à produire des ressources humaines sur la base d'un scientisme positiviste rejetant toute sagesse et faisant l'éloge du culte superstitieux de l'efficacité. De telles ressources humaines ne peuvent que développer un complexe de supériorité dans l'illusion que le diplôme acquis à l'école est la seule référence du savoir. La nouvelle école, l'école du pays réel, devrait avoir pour finalité la formation d'intellectuels pour lesquels penser est d'abord un devoir, une responsabilité à assumer dans la perspective du développement de leurs communautés. La nouvelle école devrait viser en premier la formation de la personnalité, en développant en lui certaines vertus telles l'humilité, le don de soi, l'espérance, la foi, la persévérance dans l'effort, etc. Seul dans cet esprit, la scolarisation de tous les enfant en âge d'aller à l'école peut être fondamentale pour le développement.

Enfin le succès du processus dépend aussi des acteurs sur le terrain. La mise en œuvre du processus à susciter de l'engouement de certains partenaires que sont notamment les ONG, les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Or, il ne faut pas se voiler la face. Le schéma colonialiste reste dominant encore aujourd'hui. Les sciences et les techniques de domination et de manipulation de la nature et des hommes restent les critères fondamentaux de définition de la civilisation et ces instruments sont imposés à toutes les institutions internationales. Et constituent l'échelle universelle par rapport à laquelle on classe les pays. En somme chaque société n'est pas jugée selon les objectifs qu'elle s'est assignée à partir de ses propres valeurs, de sa propre définition du développement mais selon les valeurs marchandes de l'Occident. Plusieurs ONG et institutions travaillent à faire monter les collectivités africaines dans ce train de l'occident. Ce comportement est très dangereux pour la transformation sociale de qualité qui est recherchée à travers le processus de décentralisation. Les partenaires qui accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre du processus doivent être interpellés sur le respect de la vision du développement des communautés à la base. Leur objectif est de les aider à améliorer cette vision a partir de la découverte de nouvelles possibilités.

II. Au profit d'une meilleure autoreprésentation des collectivités

L'érection des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du processus de décentralisation a pour but de permettre à celles-ci de se donner une meilleure image au sein des collectivités d'un même pays, d'une région d'un continent et au sein de l'universel. Or la représentation, la photographie que se donne une collectivité d'elle-même à l'extérieur dépend du regard et du traitement qu'elle fait de son passé et de ses aspirations présentes.

Pour asseoir une bonne gouvernance dans les collectivités d'aujourd'hui, il est nécessaire que des intellectuels organiques puissent les aider dans leur quête d'autoreprésentation en leur faisant saisir les mémoires collectives comme des sources d'énergie pour entreprendre le futur. Aujourd'hui les communautés sont assaillies par des

jugements extérieurs à elles et qui les amènent à se détester, à se donner d'elles-mêmes une photographie souvent effroyable. En effet, combien ne sont-elles pas qui se voient comme une communauté de mendiants, une communauté d'acculturés, une communauté de barbares, de sauvages qu'il ne faut surtout pas écouter car ils n'ont rien de bon à proposer. Cela se ressent souvent par des propos: « Nous n'avons rien » « Nous ne pouvons rien si vous ne nous aidez pas » « Que pouvons nous faire devant l'officiel (le préfet, le Haut-commissaire, le Gouverneur ou même le maire qui est leur fils) ». Aujourd'hui encore dans plusieurs localités le préfet est appelé « commandant ». En réalité le concept de l'indigénat n'a pas encore disparu des mentalités et les intellectuels et certaines ONG se complaisent à le promouvoir de façon discrète par complexe de supériorité. Comme le dit l'adage bamanan:

« I bè i yèrè filè mi ye i tè o ye; tow bi filè mi ye i ye ode ye. »

« Nous ne sommes pas ce que nous croyons être; Nous sommes ce que le regard de l'autre donne de nous »

Autrement dit, l'identité, la photographie vraie d'une communauté est celle que lui renvoie le miroir des autres. Aussi, l'autoreprésentation pour être un tremplin du développement doit-elle reposer en premier sur la confiance en soi, la foi en ses capacités internes à relever les grands défis de sa génération, l'espérance que les efforts d'aujourd'hui assurent un avenir meilleur et qu'une autre vie est possible, la décision ferme d'assumer ses responsabilités pour que la collectivité toute entière puisse évoluer qualitativement. En d'autres termes l'autoreprésentation est fonction de la capacité de rompre avec le déjà-là non pour lui échapper mais pour le transformer afin d'assurer au présent un sens et de meilleures conditions de vie et léguer aux générations futures de quoi construire leur époque. L'autoreprésentation est donc tout un projet à mettre en œuvre pour assurer au processus de décentralisation des chances de succès.

Les peuples qui veulent se donner une image positive s'appuient sur leur passé mais dans l'optique d'entreprendre le futur parce que le passé leur permet de se connaître, de comprendre le présent et donc de trouver les instruments nécessaires à cette entreprise du futur. Ces peuples mettent obligatoirement en place de institutions qui contribuent à la réalisation de cette mission de génération. Une communauté qui s'efforce au quotidien de se donner une belle image apprend à s'aimer et à aimer les autres communautés puisque la représentation que celles-ci se font d'elles est une source d'enrichissement.

En somme, l'autoreprésentation pour être dynamique doit s'appuyer sur une éducation qui développe les liens avec l'histoire et la culture de la communauté, une volonté des communautés de la collectivité territoriale de vivre ensemble, d'avoir un même projet de société et de se muer en communautés authentiquement humaines, une communication appropriée sur l'évolution du monde afin de mieux éclairer les citoyens sur les défis à relever, placer la collectivité territoriale dans une perspective d'intégration nationale, sous-régionale, et régionale afin de permettre à chaque collectivité de s'enrichir des autres expériences et de participer ainsi à l'universel. Cette interdépendance entre les collectivités nécessite un autre regard sur les frontières en Afrique qui devraient dorénavant être perçues comme des pays frontières. Il est également impératif de se placer dans une perspective de la démocratie participative qui somme toute ne s'oppose pas à la démocratie représentative qui est pratiquée aujourd'hui par l'ensemble des pays.

Conclusion

L'importance du processus de décentralisation et la place d'une gouvernance locale dans le processus de transformation sociale de qualité dans les Etats africains ne sont plus à démontrer. Des expériences de l'antiquité au Moyen-Âge témoignent encore aujourd'hui des capacités des Africains à développer des systèmes tirés de l'endogène et qui ont propulsé, dans le passé, le continent à un niveau de développement qui n'avait rien à envier aux autres continents. L'Afrique a créé dans le passé des communautés dynamiques car fondées sur le désir de vivre ensemble et de transformer leur bassin de vie au profit de tous les membres de la communauté et des générations à venir. Le processus actuel mis en route depuis la fin de la guerre froide dans le années 90 est malheureusement en panne dans certains pays et notamment ceux issus des anciennes colonies françaises du fait qu'il reste très collé à des textes coloniaux souvent caducs. En outre, le processus est fortement soumis à des influences extérieures provenant notamment des pays qui le financent. Enfin, le processus souffre dans bien des cas d'une absence de volonté politique, le décentralisateur concentrant plutôt ses efforts sur les procédures et le fonctionnement des institutions plutôt que de se soucier des fins réelles du processus afin de lui donner un sens et un contenu à même de mobiliser les citoyens dans les collectivités.

Afin de permettre une appropriation sociale du processus pour l'émergence d'institutions locales à même de développer une gouvernance locale propre aux collectivités, il est important tout d'abord de redéfinir les objectifs qui lui sont assignés à court, moyen et long terme et engager les réformes nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs. Pour cela, l'Etat a besoin de se reformer car la mise en œuvre du processus est l'expression de son humilité qui permet à chaque collectivité de se transformer en laboratoire de conception d'une démocratie participative et d'une gouvernance locale capable de contribuer à l'émergence de communautés humaines authentiques qui donnent d'elles mêmes une image fondée sur la confiance en soi, sur la foi qui leur permet de se surpasser pour le bien commun, sur le don de soi pour un devenir humain de la collectivité, de la nation et du monde. Seul un tel engagement contribuera à l'émergence d'institutions locales issues d'un dialogue entre les différentes légitimités locales.

BIBLIOGRAPHIE

ABUBAKR A., *L'Egypte pharaonique*, in Histoire de l'Afrique, t II, sous la direction de MOKHTAR, G., *Afrique ancienne*, Paris Unesco/ Jeune Afrique, 1980, 930 p

ATTALI, J., Décentralisation et autogestion, in Décision et pouvoir, Paris, 1979, p 9-10.

BALIMA, S.A., Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso, JA CONSEIL, 1996

BENOIST, (de), J.R., Eglise et pouvoir colonial au Soudan français, Administrateurs et missionnaires dans la Boucle du Niger (1885-1945), Paris, Karthala, 1987, 552 p

BI-ZAN, S., *Ouezzin Coulibaly le lion du RDA 1909-1958*, Abidjan, Presse universitaire de Côte-d'Ivoire,1995, 249 p.

CAMARA, B., Savoir co-devenir. Contribution à une nouvelle philosophie de l'éducation à l'aube du 3^{ème} millénaire, Dakar, Unesco, 1996, 205 p

CAPRON, J., Communautés villageoises bwa, Mali-Haute-Volta, Paris, Institut d'ethnologie, 1973, 380 p.

CND, Etude régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation en milieu rural, Ouagadougou, multigr, novembre 2000, 40 p.

CND, Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) du Burkina Faso modifiés, Ouagadougou, Juillet 2001, 125 p.

CONAC (Gérard), Les institutions administratives des Etats francophones d'Afrique noire, la vie du droit en Afrique, Economica, P.XX III.

CORNEVIN, R. et M., *Histoire de l'Afrique des origines à la deuxième guerre mondiale*, 4^{ème} édit, Paris, R. Laffont, 1974.

DELATOUCHE, R., La chrétienté médiévale. Un modèle de développement, p 70, Paris, Téqui, 1989

D'HAENENS, A., *La décentralisation d'un point de vue sociogénétique*, Bobo-Dioulasso, colloque du 22 au 27 septembre 1997, inédit, 10 p.

FREGE, C., La centralisation, Paris, la Découverte, 1986, 125 p.

GARAUDY, R., Il est encore temps de vivre, Paris Stock, 1980, 263p.

IDEA, La démocratie au Burkina Faso, Stockholm, Edition International IDEA, 1998, 182 p

JAGLIN, S., Gestion urbaine partagée à Ouagadougou, Paris, KARTHALA-ORSTOM, 1995

JACOB, J. P. et MARGOT, F., Administration locale et organisation paysanne au Burkina Faso: le rôle du gouvernement local dans le développement rural, mars 1993,

KAMBOU-FERRAN, J. M., La conquête du royaume mossi de Ouagadougou par la France 1887-1896, In Burkina Faso. Cent ans d'histoire 1895-1995, p 421, T1, Paris, Karthala, 2003.

KIETHGA, J.B., La mise en place des peuples du Burkina Faso, p 19, in Découvertes du Burkina, T1, Paris, Ouagadougou, Sépia-ADDB, 1993.

KI-ZERBO, J., A quand l'Afrique? Entretien avec René Holenstein, Paris, Edit de l'Aube, 2003.

KI-ZERBO, J., Histoire générale de L'Afrique noire, Paris, Hâtier, 1976.

KI-ZERBO, J., Repères pour l'Afrique, Dakar Panafrika, 2007, 216 p.

KONATE, D., Approche historique des structures de pouvoir dans les sociétés mandingues: des Mansaya au Fanga bamanan, in Décentralisation comme projet: opportunité pour un nouvel Etat en Afrique, Colloque international de Bobo-Dioulasso, 22-27 octobre 1997.

KONATE, Y et SANOU, D.B., Décentralisation comme projet. Des raisons d'espérer: Mémoire-action-imagination, Bobo-Dioulasso, Edit CAD, 1995, 146

LE MOAL, G., Les Bobo. Nature et fonction des masques, Paris, Orstom, 1980, 536 p.

LES EVÊQUES DU MALI, *Paroles d'évêques, 1988-2000. Repères pour des transitions*, Bamako, secrétariat général de la conférence épiscopale du mali, 2000, 405 p.

NICOLET, C., L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique, Paris, Gallimard, 1982

OUEDRAOGO, L.B., Entraide villageoise et développement. Groupements paysans au Burkina Faso, Paris, l'harmattan, 1990,192p

OUEDRAOGO, M., Culture et développement en Afrique, Paris, L'Harmattan, 2000

REMOND, R., *Introduction à l'histoire de notre temps. Le XIXe siècle. 1815-1914*, Paris, Editions du Seuil, 1974, 256 p.

REMOND, R., *Introduction à l'histoire de notre temps. Le XXe siècle de 1914 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1974, 292 p.

SANON, A.T., Les racines du développement: la terre, la culture, le culte, in Colloque international sur Décentralisation comme projet: opportunité pour concevoir un nouvel Etat en Afrique, Bobo-Dioulasso, 22-26 septembre 1997.

SANON, A. T., Tierce Eglise ma mère ou la conversion d'une communauté païenne au Christ, Paris, ICP, 1970, 294 p.

SANOU D. B., *Commune de Bobo-Dioulasso. Les racines du futur*, Bobo-Dioulasso, C.A.D, 1996, 264 p.

SANOU, D. B., L'émancipation des femmes madarè. L'impact du projet administratif et missionnaire sur une société africaine 1900-1960, Leiden, E.J Brill, 1994, 255 p.

SANOU, G., L'école et mon village, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Strasbourg, 1983.

SANOU, G., *Le monde comme dehors et dedans. Essai sur la philosophie madarè*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Strasbourg, 1980.

SAWADOGO, R. A., L'Etat africain face à la décentralisation. La chaussure sur la tête, Paris Karthala, 2001, 278 p.

VAN VOLLENHOVEN (Gouverneur général des colonies), *Circulaires au sujet des chefs indigènes*, Ruffique, imprimerie du gouvernement général de l'A O F, 1917, PP 20-21,